

HDS GESTION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 401 Allée du Garlaban
13360 Roquevaire
843 959 230 RCS Marseille

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 07/04/2025

Le sept avril deux mille vingt-cinq, au siège social,
Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS,
Associé unique de la Société HDS GESTION,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- **Modification de l'article 32 des statuts,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, décide de modifier l'article 32 des statuts.

En conséquence, l'article 32 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 32 – Etablissement et approbation des comptes annuels

« Le Président établit les comptes annuels de l'exercice.

Les associés doivent statuer par décision collective sur les comptes annuels, au vu du rapport de gestion, s'il y a lieu, dans les conditions prévues par la loi et des rapports du ou des Commissaires aux comptes, si la Société en est dotée.

Lorsque des comptes consolidés sont établis, ils sont présentés avec le rapport de gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux comptes, lors de cette décision collective. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS,

